

MARCHANDISATION DE L'ÉCOLE

CHRISTIANE LEVILLY

Complément d'information sur « le projet Fillon [qui] oriente l'école vers l'Europe et l'entreprise (1) »

Depuis de trop nombreuses années déjà, pratiques publicitaires et commerciales se développent au sein même des établissements scolaires : kits « pédagogiques », activités sponsorisées, publicités dans les manuels scolaires, etc. Que publicitaires et industriels cherchent à coloniser les jeunes cerveaux, que l'on sait particulièrement disponibles (comme dirait Patrick Le Lay), ne constitue pas une surprise... Ce qui est plus étonnant, véritablement inquiétant et scandaleux, c'est que le ministère de l'Éducation nationale, qui devrait être le garant de la neutralité scolaire, la bafoue lui aussi, et se fasse leur complice.

L'histoire du jeu boursier, organisé par le groupe bancaire CIC, dans les établissements scolaires, montre bien à quel point des pratiques illégales sont couvertes par le ministère. Malgré de vives protestations, ce jeu publicitaire et idéologique, à la gloire de la Bourse, s'est maintenu pendant des années avec le soutien du ministère. Il a fallu une décision de justice, obtenue grâce à la détermination d'un enseignant, qui s'est opposé à l'organisation du jeu au lycée Auguste-Blanqui, de Saint-Ouen, pour y mettre un terme.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, auprès duquel Gilbert Molinier avait déposé un recours, a en effet déclaré en juillet 2004 que l'organisation de ce jeu était illégale, qu'il « avait clairement des objectifs publicitaires et commerciaux » et « qu'il contrevient également au principe de neutralité de l'école ».

Pourtant, le ministère avait d'abord justifié l'organisation de ce jeu sous des prétextes pédagogiques et ensuite tenté de le légitimer en le présentant comme un partenariat établissement/entreprise, autorisé depuis la publication en avril 2001 d'une circulaire dite « Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » (CDBC). Il est vrai que, depuis la publication de cette circulaire, les partenariats fleurissent... C'est aussi grâce à ce CDBC que, par exemple, la société Scaramouche peut apposer ses panneaux publicitaires dans l'enceinte des établissements.

Il n'est que trop évident que les établissements soumis à une perte de moyens, à une décentralisation sans financements, à « l'autonomie » et même à la concurrence auront de plus en plus recours à ces « partenariats ». Le ministère et les académies montrent eux-mêmes le mauvais exemple puisqu'ils concluent aussi de nombreux partenariats et n'hésitent plus à faire ouvertement du Medef un partenaire privilégié : « formation » des professeurs de sciences économiques et sociales par l'IDE (Institut de l'entreprise, émanation du Medef) ; journal *Mémoactu* (IDE encore) vendu aux lycéens ; partenariat entre l'académie de Poitiers et le Medef local... À ce régime-là, la neutralité scolaire risque fort de n'être bientôt plus qu'un souvenir à qualifier sans hésitation de ringard. À l'heure des accords internationaux libéraux (AGCS), publicité et Medef sont sans aucun doute dans l'air du temps... Mais devons-nous accepter l'inacceptable ?

À la veille de la nouvelle loi d'orientation sur l'école, examinée au début de l'année 2005 par l'Assemblée nationale, il est indispensable d'ouvrir ce dossier, indispensable de réagir à cette tentative de formatage des jeunes au sein même de l'institution scolaire. Faisons en sorte que les organisations et les personnes attachées au respect du principe de neutralité ainsi qu'à une éducation de qualité, indissociables de l'exercice de l'esprit critique, s'unissent pour défendre et promouvoir ces valeurs(2).

Le Manifeste pour le respect de la neutralité scolaire et l'annulation du « Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire (3) », dont RAP est signataire, peut contribuer d'abord à une prise de conscience de la nocivité du processus engagé dans l'Éducation nationale, puis à une reconquête de l'humanisme et de la neutralité nécessaires à la vie scolaire. Faisons donc vigoureusement connaître cette initiative.

1. *Le Monde*, 12 janvier 2005, p.10.

2. Pour s'informer et diffuser l'information :

- Consulter le site de RAP : <http://www.antipub.net>

- Contacter Christiane Levilly, 43, avenue de Paris, 78000 Versailles, ou par internet : christiane.levilly@free.fr

3. Premières organisations signataires :

Action Consommation, Aped (Appel pour une école démocratique), Attac France, Casseurs de pub, Chiche!, CNT-FTE, Confédération paysanne, Fédération des syndicats SUD Education, Le Publiphobe, RAP, RECIT (Réseau des écoles de citoyens), Réseau Stop précarité, « Souriez, vous êtes filmés », SUD Éducation Charente-Maritime, SUD Éducation Pyrénées-Orientales. Une liste de personnalités est en cours de constitution.

GUY DEBORD AVEC NOUS !

JUSTE JÉRISSE

« Pour la première fois les mêmes sont les maîtres de tout ce que l'on fait et de tout ce que l'on en dit (1). »

C'était la phrase idéale pour ouvrir un chapitre intitulé « L'idéologie des maîtres (2) ». Idéale aussi pour faire écho aux péripéties de la presse et de l'édition française tombant entre les mains de MM. Lagardère, Dassault et Seillière (3). Mais elle s'applique également aux énoncés des manipulations mentales, idéologiques, propagandistes et publicitaires qui facilitent l'avènement du marché global... Le Citoyen résistera-t-il au Consommateur ?

1. Guy Debord, *Panegyrique*, Paris, éditions Gérard Lebovici, 1989.

2. Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, page 63, éditions Fayard, 2002.

3. *Le Monde* (notamment, 20 mai 2004).

HA, HA, HA ! (LA RUBRIQUE QUI FAIT BAISSER LE TAUX D'ADRÉNALINE)

Au cours d'une recherche aussi intense que vaine pour trouver des blagues entrant dans la thématique de RAP-Échos (à ce sujet, nous comptons un peu sur vous), nous avons incidemment découvert celle-ci, qui présente au moins l'intérêt marginal de pouvoir faire hurler de rage les antipublicitaires.

C'est une histoire enfantine.

Deux petits moutons, Baba et Babi, sont dans une barque pour traverser la rivière. Mais la barque chavire et les petits moutons tombent à l'eau. Que se passe-t-il alors ?

Baba coule et Babi bêle !

52 PAIRES, PUIS 109 !

THOMAS GUÉRET

RÉCIT D'UNE ACTION INDIVIDUELLE CONTRE L'AFFICHAGE SAUVAGE À PARIS

(Suite du dernier numéro)

Alors que j'approchais avec bonheur le seuil de 75 paires d'affiches décrochées, une jeune femme aux allures d'étudiante m'aborda sur le ton du reproche, me demandant pourquoi je faisais cela. Je lui répondis que ces affiches n'avaient rien à faire là, qu'elles étaient aussi illégales que dégradantes pour le cadre de vie. Était-je de la mairie, de la police ? Non, simplement un citoyen qui en avait assez du matraquage publicitaire. Après avoir un moment joué la comédie, la belle se trahit en disant : « À quoi ça sert ? de toute façon on en remettra. » Je lui demandai alors si elle accrochait elle-même ces affiches. Non, elle organisait des tournées d'étudiants (une dizaine) qui trouvaient là une occupation lucrative pour arrondir leurs fins de mois.

Comme elle s'éloignait en continuant à rouspéter méchamment – « et il continue, en plus, cet imbécile » –, je lui lançai un maladroît « oui je continue, et si vous en faites des cauchemars, cela me fera plaisir », formule que je trouvais dans l'instant suivant beaucoup trop agressive. Revenant un peu plus tard vers moi, visiblement très énervée, elle me reprocha de menacer l'emploi, elle me traita de « gauchiste » et moqua ma qualité de « citoyen », sur un ton de dédain, étant sous-entendu que je n'avais pas pour autant à m'intéresser aux affaires des autres. Je lui répétais que c'étaient mes affaires puisque c'était mon cadre de vie. Elle prétendit un instant que ce n'était pas illégal, puisqu'elle n'aurait jamais reçu d'interdiction, ni même de reproches de la mairie, mais comprit vite que j'étais assez au courant de la législation pour ne pas me laisser tromper par ses arguments.

Je note au passage le zèle que l'administration parisienne semble continuer à montrer pour la répression de l'affichage sauvage : quasi nul. Il faut dire que les initiatives de la mairie font fréquemment l'objet de campagnes d'affichage sauvage et d'autres procédés apparemment illégaux.

Pendant la discussion, une amie qui l'accompagnait répéta plusieurs fois à cette jeune femme : « Laisse tomber, c'est un débile. » Procédé commun que de qualifier de fou celui dont on ne veut pas entendre les arguments. Mais la belle ne démordit pas avant d'avoir usé tous ses arguments. Prétendant que cela ne dérangeait personne, elle se tourna vers un passant pour le prendre à témoin, en l'occurrence un vendeur à la sauvette africain, et, malhonnête, lui demanda : « Vous aimez bien Kassav ? » (Elle parlait d'un groupe de musique africaine, dont certaines affiches font la promotion.) L'autre confirma, mais passa son chemin en comprenant qu'on cherchait à le manipuler. Je fis remarquer à mon attaquante la grossièreté du procédé.

Un dernier échange sur la culture et la nécessité pour les artistes d'avoir recours à sa publicité – mais pourquoi n'utiliseraient-ils pas des procédés légaux et moins dégradants pour l'environnement ? –, une allusion au malheur des intermittents – comme si les artistes qui font un tel tapage n'étaient pas le plus souvent de purs produits de la culture de masse, elle-même bien plus destructrice du spectacle vivant et du travail des intermittents – puis elle jeta finalement l'éponge, mon attaquante, me laissant terminer tranquillement ma besogne. Cent neuf paires d'affiches sont allées garnir les poubelles municipales ce jour-là, et la rue de Rivoli a repris un peu de sa beauté. Pas toute sa beauté, bien sûr, car les sucettes, aubettes, façades d'immeuble entièrement recouvertes d'une bâche publicitaire n'ont pas manqué de me faire méditer quant au dérisoire et à la vanité de mon acte. Mais j'assume. Si nous étions plus nombreux à résister ainsi, la ville respirerait mieux, l'esprit pourrait s'échapper plus à loisir de la gangue publicitaire qui l'enserme en permanence. Cela nous rappellerait que la vie peut aussi être belle, en somme.

UN ÉTONNANT PRÉCURSEUR : VILLIERS DE L'ISLE-ADAM !

JUSTE JÉRISSE

Enchanté de vous apprendre que la résistance à l'agression publicitaire fut pratiquée de tous temps par les beaux esprits. En voici la démonstration avec ce passage tiré de « L'affichage céleste », une nouvelle écrite avant 1882 et ô combien annonciatrice, en dépit d'une ironie un peu désuète.

« Toute concurrence serait impossible devant le système du grand vulgarisateur. Qu'on se figure, en effet, quelques-uns de nos grands centres de commerce, aux populations houleuses, Lyon, Bordeaux, etc., à l'heure où tombe le soir. On voit d'ici ce mouvement, cette vie, cette animation extraordinaire que les intérêts financiers sont seuls capables de donner, aujourd'hui, à des villes sérieuses. Tout à coup, de puissants jets de magnésium ou de lumière électrique, grossis cent mille fois, partent du sommet de quelque colline fleurie, enchantement des jeunes ménages – d'une colline analogue, par exemple, à notre cher Montmartre – ces jets lumineux, maintenus par d'immenses réflecteurs versicolores, envoient, brusquement, au fond du ciel, entre Sirius et Aldébaran, l'Œil du taureau, sinon même au milieu des Eyades, l'image gracieuse de ce jeune adolescent qui tient une écharpe sur laquelle nous lisons tous les jours, avec un nouveau plaisir, ces belles paroles : On restitue l'or de toute emplette qui a cessé de ravir(1) ! Peut-on bien s'imaginer les expressions différentes que prennent, alors, toutes ces têtes de la foule, ces illuminations, ces bravos, cette allégresse ? – Après le premier mouvement de surprise, bien pardonnable, les anciens ennemis s'embrassent, les ressentiments domestiques les plus amers sont oubliés : l'on s'assoit sous la treille pour mieux goûter ce spectacle à la fois magnifique et instructif [...].

« Il suffit de réfléchir, un tant soit peu, pour concevoir les résultats de cette ingénieuse invention. – Ne serait-ce pas de quoi étonner la Grande Ourse elle-même, si, soudainement, surgissait, entre ses pattes sublimes, cette annonce inquiétante : Faut-il des corsets, oui, ou non ? [...] Quel émoi si, à propos de ces liqueurs de dessert dont on recommande l'usage à plus d'un titre, on apercevait, dans le sud de Régulus, ce chef-lieu du Lion, sur la pointe même de l'Épi de la Vierge, un Ange tenant un flacon à la main, tandis que sortirait de sa bouche un petit papier sur lequel on lirait ces mots : Dieu, que c'est bon !...

« Bref, on conçoit qu'il s'agit, ici, d'une entreprise d'affichage sans précédent, à responsabilité illimitée, au matériel infini : le Gouvernement pourrait même la garantir, pour la première fois de sa vie (2). »

RAP ayant maintenant ses lettres de noblesse (Auguste Villiers de l'Isle-Adam n'était-il pas comte ?), vous pouvez, pour deux euros, en savoir plus sur le facétieux personnage : *Contes au fer rouge*, page 63, collection Librio.

1. Cette phrase, que dis-je, ce principe n'annonce-t-il pas le slogan de notre contemporain Dartygnolle, célèbre marchand de robots ménagers ?

2. Allusion aux références techniques, figurant au dos de tous les appareils, lesquelles comportaient systématiquement l'estampille « SGDG », c'est-à-dire Sans Garantie Du Gouvernement.